



## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI, 31 JUILLET 2014**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le jeudi, 31 juillet 2014, à 9 h, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), monsieur Charles Fréchette (siège n° 3), madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4), monsieur Gilles A. Lessard (siège n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Était aussi présente : M<sup>e</sup> Maude-Andrée Pelletier, greffière

---

La greffière fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 25 juillet 2014, vers 8 h 30, la soussignée, greffière, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE JEUDI 31 JUILLET 2014 à 9 h, à l'hôtel de ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

Prière

### **Points à traiter lors de la séance extraordinaire:**

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2014-331)
- 2° Période de questions – demande des personnes dans la salle (règlements n<sup>os</sup> 2 et 59);
- 3° Demande usage conditionnel – Jonathan Hutchison – terrain vacant 6<sup>e</sup> Rue – matricule : 4923-08-9987
- 4° Gratuité de la salle communautaire – activité Viactive – Centre d'action bénévole
- 5° Événement Park(ing) Day 2014 – Transport Collectif
- 6° Avis de motion – règlement créant un crédit compensatoire pour le parc industriel régional de la MRC de Maskinongé
- 7° Contribution financière troupe de théâtre des poêles à bois

Période de questions – (règlements n<sup>os</sup> 2 et 59)

Clôture de la séance à \_\_\_\_\_

En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville  
Ce 29<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2014

---

Maude-Andrée Pelletier  
Greffière



## **SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

|                           |                                     |
|---------------------------|-------------------------------------|
| Yvon Deshaies             | en mains propres le 29 juillet 2014 |
| André Lamy                | à la résidence le 29 juillet 2014   |
| Jean-Pierre Gélinas       | à la résidence le 29 juillet 2014   |
| Charles Fréchette         | à la résidence le 29 juillet 2014   |
| Françoise Hogue Plante    | à la résidence le 29 juillet 2014   |
| Gilles A. Lessard         | à la résidence le 29 juillet 2014   |
| Murielle Bergeron Milette | à la résidence le 29 juillet 2014   |

---

**2014-331**

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du jeudi 31 juillet 2014 à 9 h avec les modifications suivantes :

- Enlever le point 7 : Contribution financière troupe de théâtre des poêles à bois
  - Ajouter le point 7 : Ratification – Appel d'offres sur invitation – Services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux en chantier (laboratoires) – Réfection partir des rues et avenues Saint-Marc, Saint-Jacques, Saint-Paul et Sainte-Marie
- 

**2014-332**

### **DEMANDE USAGE CONDITIONNEL – JONATHAN HUTCHISON – TERRAIN VACANT 6<sup>E</sup> RUE – MATRICULE : 4923-08-9987**

CONSIDÉRANT que M. Hutchison a déposé une offre d'achat à la Ville de Louiseville pour le lot 4 020 159, conditionnelle à une décision favorable, par les membres du conseil municipal, de la présente demande d'usage conditionnel;

CONSIDÉRANT que M. Jonathan Hutchison a présenté une demande d'usage conditionnel, dans le but d'acheter ce terrain vacant et d'y construire une résidence unifamiliale avec un commerce de service d'entretien et d'aménagement paysager et de déneigement (code utilisation 6344) y serait également effectué;

CONSIDÉRANT que ces usages ne sont pas autorisés par le règlement de zonage no. 53 et à la grille de spécifications pour la zone 165;

CONSIDÉRANT que l'immeuble concerné est un terrain vacant situé sur la 6<sup>e</sup> Rue et est connu et désigné comme étant le lot 4 020 159 du cadastre officiel du Québec;

CONSIDÉRANT que ce lot est la propriété de la Ville de Louiseville actuellement;

CONSIDÉRANT que M. Hutchison désire aussi y entreposer sa machinerie et la réparer;

CONSIDÉRANT que la présente demande ne vise pas à autoriser un usage de commerce d'entretien et d'entreposage de machinerie;



CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande d'usages conditionnels, requise par M. Jonathan Hutchison, déposée dans le but d'autoriser un usage résidentiel de type unifamilial et un usage de service d'entretien et d'aménagement paysager et déneigement, pour le lot 4 020 159 vacant, situé sur la 6<sup>e</sup> Rue, soit acceptée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES A. LESSARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise la présente demande d'usages conditionnels, requise par M. Jonathan Hutchison, déposée dans le but d'autoriser un usage résidentiel de type unifamilial et un usage de service d'entretien et d'aménagement paysager et déneigement, pour le lot 4 020 159 vacant, situé sur la 6<sup>e</sup> Rue;

QUE la directrice du Service des permis et de l'environnement, madame Louise Carpentier, soit autorisée à donner suite à la présente résolution.

---

**2014-333**

**GRATUITÉ DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE – ACTIVITÉ VIACTIVE –  
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville (ci-après la « Ville ») et Le Club de l'âge d'or de Louiseville (ci-après le « Club ») ont établi une entente détaillée des modalités d'utilisation de la salle communautaire par le Club;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ladite entente, la Ville prête gratuitement la salle communautaire, notamment, tous les mardis et jeudis de 8 h 30 à 17 h;

CONSIDÉRANT que le Club autorise le Centre d'action bénévole de la MRC de Maskinongé (ci-après le « Centre d'action bénévole ») à tenir l'activité « Viactive », laquelle a principalement pour clientèle les personnes du troisième âge lors desdites périodes d'utilisation de la salle communautaire;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau local sera loué par le Club et que de ce fait ce dernier sera relocalisé;

CONSIDÉRANT que les dimensions du nouveau local à être loué par le Club sont inadéquates pour que le Centre d'action bénévole, qui est également locataire d'un local au centre communautaire, puisse y tenir son activité « Viactive » et que de ce fait il souhaite conserver la permission d'utiliser gratuitement la salle communautaire pour la tenue de cette activité;

CONSIDÉRANT la demande faite à la Ville à cet effet, cette dernière accepte de fournir gratuitement la salle communautaire tous les mardis matin à compter de 8 h 30 jusqu'à 11 h 30, et ce, du 9 septembre au 16 décembre 2014, soit pour la session d'automne;

CONSIDÉRANT la demande faite à la Ville, cette dernière accepte également de fournir gratuitement la salle communautaire un avant-midi par semaine, et ce, pour les sessions du printemps et de l'hiver dont les dates doivent être déterminées;

POUR CES MOTIFS,



IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la salle communautaire soit prêtée gratuitement tous les mardis matin à compter de 8 h 30 jusqu'à 11 h 30, et ce, du 9 septembre au 16 décembre 2014, soit la session d'automne et pour les sessions printemps et de l'hiver, dont les dates restent à être déterminées, au Centre d'action bénévole pour son activité Viactive auprès des aînés, le tout, aux conditions suivantes, à savoir :

- Que cette gratuité est offerte uniquement pour les sessions mentionnées ci-dessus et que la Ville de Louiseville est libre de ne pas maintenir cette gratuité pour les sessions futures et qui ne sont pas visées par la présente résolution;
- Que ladite activité Viactive demeure gratuite;
- Que la Ville de Louiseville n'engendre aucune dépense dans le cadre de cette activité et notamment mais non limitativement, qu'elle ne procède à aucun montage et démontage de la salle;
- Que si la Ville de Louiseville loue la salle à une autre personne ou organisme au moment de ladite activité tenue par le Centre d'action bénévole, la Ville avisera le Centre d'action bénévole par un préavis qui lui sera remis au plus tard le vendredi précédent la tenue de l'activité. Ainsi, le Centre d'action bénévole devra annuler l'activité et s'occuper d'aviser ses membres à cet effet.

QUE la directrice du Service des loisirs et de la culture soit autorisée à signer le protocole d'entente qui comprend toutes les modalités négociées entre les parties et tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

---

**2014-334**

**ÉVÈNEMENT PARK(ING) DAY 2014 – TRANSPORT COLLECTIF**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de son 10<sup>e</sup> anniversaire, l'organisme Transports Collectifs & Covoiturage MRC de Maskinongé s'est affilié à l'organisme Roulons VERT afin d'organiser le premier Park(ing) Day dans la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT que cet événement consiste à métamorphoser des espaces de stationnement en espaces de détente, de loisirs ou de culture;

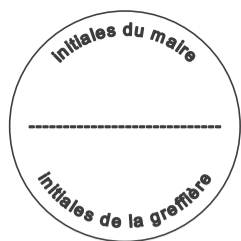
CONSIDÉRANT qu'à cette fin, l'organisme demande à la Ville l'autorisation d'avoir accès à la rue St-Louis le vendredi 19 septembre 2014 entre 10 h et 16 h;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, l'organisme demande également à la Ville de sécuriser la rue Saint-Louis entre l'avenue Saint-Laurent et Sainte-Élisabeth pour la tenue de cet événement;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE l'organisme Transports Collectifs & Covoiturage MRC de Maskinongé en collaboration avec l'organisme Roulons VERT soit autorisé à organiser Park(ing) Day le vendredi 19 septembre 2014 entre 10 h et 16 h;



QUE la rue Saint-Louis entre l'avenue Saint-Laurent et Sainte-Élisabeth soit sécurisée par l'installation de barrières anti-émeute fournies par la Ville de Louiseville pour la tenue de cet évènement.

---

**2014-335**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CRÉANT UN CRÉDIT COMPENSATOIRE  
POUR LE PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL DE LA MRC DE MASKINONGÉ**

AVIS DE MOTION est donné par madame Françoise Hogue Plante qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement créant un crédit compensatoire pour le parc industriel régional de la MRC de Maskinongé.

---

**2014-336**

**RATIFICATION - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – SERVICES  
PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX EN  
CHANTIER (LABORATOIRES) – RÉFECTION PARTIE DES RUES ET  
AVENUES SAINT-MARC, SAINT-JACQUES, SAINT-PAUL ET SAINTE-MARIE**

CONSIDÉRANT que la greffière a procédé à une demande de soumission par voie d'appel d'offres sur invitation concernant les services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux en chantier (laboratoires) pour les travaux de réfection d'une partie des rues et avenues Saint-Marc, Saint-Jacques, Saint-Paul et Sainte-Marie;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE les membres du conseil ratifient la demande de soumission par voie d'appel d'offres sur invitation concernant les services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux en chantier (laboratoires) pour les travaux de réfection d'une partie des rues et avenues Saint-Marc, Saint-Jacques, Saint-Paul et Sainte-Marie effectuée par la greffière.

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La présente séance est levée à 9 h 30.

---

YVON DESHAIES  
MAIRE

MAUDE-ANDRÉE PELLETIER  
GREFFIÈRE